

BULLETIN D'ADHÉSION

MODE CENTRE-VAL DE LOIRE - LA CROISSANCE (2022)

Adhésion - Forfait 3 ans*	1ère année	2e année	3e année
Moins de 10 salariés	200€	300€	400€
Entre 10 et 50 salariés	300€	400€	500€
Entre 50 et 100 salariés	400€	600€	900€
Plus de 100 salariés	500€	1000€	1500 €
Mécène**	min. 500€	min. 500€	min. 500 €

• L'adhésion hors forfait pour une seule année est fixée au taux de la 3e année

** Mécène : sans bénéfice des services associés du syndicat



Mode Centre-Val de Loire - La Croissance (2022)

Syndicat des employeurs en confection, cuir et accessoires de la Région Centre-Val de Loire, notre organisation vise à regrouper les chefs d'entreprises afin de mieux les représenter auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des médias ; œuvrer pour la préservation, la valorisation et la transmission des savoir-faire des professionnels de la mode et travailler en synergie afin de développer les établissements partenaires.

"Ensemble, cousons l'avenir!"

Patrick Hervier, président de Mode Centre-Val de Loire



Modalités de paiement*

*Merci d'envoyer une copie de ce bordereau au siège de Mode Centre-Val de Loire

Choix de l'adhésion :

Je m'engage au forfait adhésion trois ans :

Adhésion pour une seule année : total :

Mécène : total première année :

Données à renseigner :

Effectif salarié au 31 décembre 2021 :

Masse salariale déplafonnée 2021 :

Merci de joindre une copie du bordereau récapitulatif URSSAF



Moyen de paiement :

Par chèque à l'ordre de : Mode Centre-Val de Loire

N° de chèque :

Banque :

Par virement :

Sur le compte de : Banque Tarneaud Châteauroux

Titulaire du compte : Centre Habillement

Code banque : 10558

Code agence : 02527

Numéro de compte et clé RIB : 10805700200 57

RIB : FR76 1055 8025 2710 8057 0020 057

En date du :

Réservé à l'administration :

Adhérent n° :

Bordereau n° :

Nom de l'entreprise :

Date :

Cette cotisation est à déduire intégralement dans votre comptabilité au titre de vos frais et charges (art. 39 CGI), par inscription de la dépense au compte de frais divers (compte 628, en vertu des règles du PCG) de l'exercice auquel elle se rattache.